

Foire aux questions concernant les nouvelles cartes de permis de conduire et d'identité avec photo

Pourquoi les cartes de permis de conduire et d'identité avec photo changent-elles?

Les nouvelles cartes de permis de conduire et d'identité avec photo comportent des éléments de sécurité améliorés qui aident à prévenir le vol d'identité et la fraude. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador adoptent tous ces nouvelles cartes en même temps. Toutes les autres administrations canadiennes, à l'exception du Yukon, ainsi que plus de la moitié des États des États-Unis, utilisent les nouvelles cartes sécurisées et possèdent un modèle central de délivrance en vertu duquel les cartes sont envoyées par la poste de manière sécuritaire.

La prochaine fois que je renouvellerai mon permis de conduire, devrai-je faire quelque chose de différent?

Non. Quand le temps sera venu de renouveler votre permis de conduire, rendez-vous simplement au bureau de Service Nouveau-Brunswick de votre région. Vous devrez présenter votre ancienne carte de permis de conduire, comme à l'habitude, et vous faire prendre en photo. La seule différence, c'est que vous recevrez un document temporaire valide pour 30 jours en guise de permis de conduire et que votre carte de permis de conduire vous sera envoyée par la poste de manière sécuritaire, tout comme si vous renouveliez votre passeport ou demandiez une carte d'assurance-maladie.

Pourquoi les nouvelles cartes sont-elles envoyées par la poste?

Les cartes seront imprimées à l'extérieur des bureaux de Service Nouveau-Brunswick, dans des installations qui utilisent des éléments de sécurité améliorés. Toutefois, le personnel des bureaux de Service Nouveau-Brunswick continuera de se charger du reste de la transaction.

Combien de temps faudra-t-il avant de recevoir ma carte?

Vous devriez recevoir votre carte dans un délai de 14 jours. Prévoyez le coup. Assurez-vous de vous laisser assez de temps pour recevoir votre nouvelle carte par la poste.

Que dois-je utiliser en guise de permis de conduire en attendant de recevoir ma nouvelle carte?

Vous devez utiliser votre carte existante (si vous en avez une) ainsi que le document temporaire que vous recevrez lorsque vous faites une demande pour un nouveau permis de conduire. Le document temporaire sera valide pendant 30 jours civils.

Dois-je conserver mon ancien permis de conduire?

Vous devez conserver votre ancien permis de conduire jusqu'à ce que vous receviez votre nouvelle carte de permis de conduire sécurisée par la poste, dans un délai de 14 jours. Une fois que vous aurez reçu votre nouvelle carte, nous vous encourageons fortement à détruire l'ancienne, comme vous le feriez avec une ancienne carte de crédit.

Qu'est-ce qui rend cette carte plus sécuritaire?

Les nouvelles cartes sont dotées de multiples niveaux de sécurité qui aident à prévenir le vol d'identité et la fraude. Elles répondent à de nombreuses normes de l'industrie et du gouvernement.

Est-ce que cela veut dire que nos cartes de permis de conduire et d'identité avec photos actuelles ne sont pas sécuritaires?

Les cartes actuelles sont sécuritaires. Toutefois, les nouvelles cartes le sont encore davantage. Il ne faut pas oublier que la sécurité en matière de cartes évolue au fil du temps, à mesure que les menaces à l'identité deviennent de plus en plus sophistiquées. Les nouvelles cartes faites en polycarbonate sont plus durables et infalsifiables. De plus, la gravure au laser de la photo et de vos données personnelles offre une protection supplémentaire contre la modification et la falsification de données.

Puis-je obtenir une nouvelle carte de permis de conduire même s'il n'est pas encore temps de renouveler la mienne?

Oui. Vous pouvez renouveler votre permis de conduire un an à l'avance de la date d'expiration qui figure sur votre carte. Vous pouvez également acheter une carte de permis de conduire de remplacement, comme dans le cas d'une carte perdue, sur laquelle figure la même date d'expiration.

Mes cartes de permis de conduire et d'identité avec photo sont-elles toujours valides?

Vos cartes de permis de conduire et d'identité avec photo sont valides jusqu'à la date d'expiration qui y figure. N'oubliez pas de prévoir suffisamment de temps pour la réception de votre nouvelle carte par la poste, plus particulièrement si vous prévoyez vous déplacer à l'extérieur de la province.